



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Addendum 1 au
Document 72-F
26 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

COMMISSION B

Bureau de développement des télécommunications

PROJETS DE NOUVELLES QUESTIONS

28 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Cette question vise à présenter des propositions pratiques de renforcement de l'infrastructure d'Internet. Elle est plus particulièrement axée sur la façon de créer un environnement qui attire les capitaux et favorise la concurrence, lequel encouragera la mise en place d'infrastructures, et qui, sur le plan politique, sera le mieux adapté pour favoriser le développement d'Internet. Cette question a également pour objet de mettre en valeur les capacités humaines et les connaissances techniques liées à Internet.

La Commission d'études devrait:

- 1) élaborer une série de directives utilisables par les fonctionnaires pour créer un environnement qui encourage le développement de l'infrastructure d'Internet;
- 2) recenser les options technologiques dont on dispose pour mener à bien la mise en oeuvre d'Internet et élaborer un guide des options à cet effet ne privilégiant aucune technologie particulière;
- 3) déterminer comment valoriser au mieux les ressources humaines en matière de compétences techniques dans le secteur privé et parmi les fonctionnaires des pays en développement.

Les questions qu'il est proposé d'examiner sont, entre autres, les suivantes:

- toutes les infrastructures de communication, y compris en ce qui concerne leur niveau de numérisation, le nombre d'ordinateurs hôtes d'Internet et le nombre d'ordinateurs personnels;
- la télédensité;
- les projets de mise en place de réseaux;
- les objectifs de service universel;

- le contexte réglementaire, c'est-à-dire les politiques dans les domaines suivants: libéralisation, privatisation, concurrence, politiques d'interconnexion et de fixation des prix, technologies et services Internet, accès à l'information, politiques d'octroi de licences aux fournisseurs de services Internet, taxes et droits de douane frappant les produits de technologie de l'information.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Il conviendrait d'envoyer aux Membres de l'UIT deux questionnaires; dans le premier on demanderait aux administrations: a) de fournir des renseignements sur les pratiques qu'elles ont adoptées (comme exposé dans la section 2 ci-dessus) et b) de définir leurs besoins de formation professionnelle en matière de services et de moyens Internet.

Lors de l'élaboration de recommandations sur les meilleures pratiques, il conviendrait d'accorder une attention particulière aux pays qui ont un taux élevé d'utilisation ou de croissance du réseau Internet.

Dans le deuxième questionnaire, on demanderait aux membres du secteur privé: a) leur avis sur les conditions optimales devant favoriser l'expansion d'Internet; b) des renseignements sur les diverses options technologiques à envisager pour la fourniture de services Internet; c) de déterminer les possibilités de formation offertes par leur entreprise et qui auraient un intérêt pour la mise en oeuvre de services ou de réseaux Internet.

Un groupe de projet ou une équipe spéciale seraient chargés de se mettre directement en rapport avec des organisations non-Membres de l'UIT afin de déterminer quelles possibilités de formation elles offrent aux pays en développement. Ce groupe pourrait agir d'entente avec le personnel du BDT.
